

DÉLIBÉRATION n° 2026-07-04-5

Le conseil d'administration, en sa séance du 04/07/2026,
sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissement ;

Vu la charte régissant l'usage des moyens numériques annexée au règlement intérieur ;

DÉCIDE :

OBJET : Charte sur l'usage des intelligences artificielles génératives

Le conseil d'administration approuve la charte sur l'usage des intelligences artificielles génératives, en tant qu'annexe à la charte régissant l'usage des moyens numériques, telle que présentée dans les documents joints à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

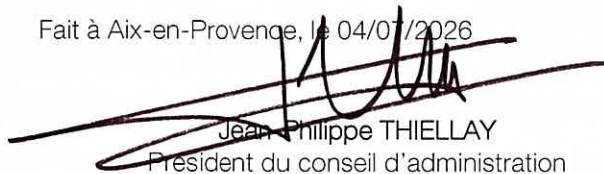
Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/07/2026



Jean-Philippe THIELLAY
Président du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 21/07/2026